
GUIDE DU THÉSARD

Pharmacie

PARTIE 1 : Formalités et procédures UFR Santé

PARTIE 2 : Guide rédactionnel et bibliographie BU Santé



THÈSE D'EXERCICE POUR OBTENIR LE
DIPLÔME DE DOCTEUR EN PHARMACIE
2022-2023

SOMMAIRE

A) THÈSE D'EXERCICE DE DOCTEUR EN PHARMACIE - CADRE LEGAL	2
B) AVANT LA SOUTENANCE	
1) Dépôt du sujet de thèse.....	2
2) Rédaction de la thèse	2-3
3) Composition du jury.....	4
4) Date de soutenance	5
5) Constitution du dossier administratif.....	5-6
C) DEROULEMENT DE LA SOUTENANCE.....	6
D) APRES LA SOUTENANCE.....	7

ANNEXES :

- Liste des enseignants de l'UFR Santé
- Serment de Galien
- Couverture
- Rapport du Président du Jury
- Imprimatur du Doyen de Pharmacie
- Résumé de la thèse
- Consignes de sécurité
- Document de respect des droits d'auteur
- Charte de dépôt et de diffusion des travaux d'étudiants de l'Université de Franche-Comté
- Contacts prestataires extérieurs pot de thèse

A) THÈSE D'EXERCICE DE DOCTEUR EN PHARMACIE- CADRE LEGAL

La validation de la thèse d'exercice est nécessaire pour obtenir le diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie (Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie modifié par arrêté du 26 novembre 2018).

Les étudiants sont invités dès leur 5^{ème} année à envisager leur thèse (même s'ils ne pourront soutenir avant d'être inscrits en 3^{ème} cycle).

Une inscription en PH6 ou en 4^{ème} année de DES au titre de l'année universitaire 2021-2022 permet de soutenir sa thèse jusqu'en décembre 2022. Au-delà, l'étudiant devra demander pour se réinscrire en « instance de thèse ». Sans inscription à l'université, aucune soutenance ne pourra s'organiser.

Attention, l'article 23 de l'arrêté du 8 avril 2013 instaure en outre un délai de 2 ans à compter de la validation de la PH6 pour soutenir sa thèse. Une dérogation exceptionnelle à ce délai peut être accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques

B) AVANT LA SOUTENANCE DE THESE

1) Dépôt du sujet de thèse

L'étudiant doit déposer son sujet (définitif ou mots clefs) au sein du registre à la scolarité, ainsi que le nom de son directeur de thèse. L'étudiant devra au préalable s'assurer que le sujet n'est pas déjà déposé (au sein du registre) ou qu'il n'a pas déjà fait l'objet d'une thèse (catalogue disponible à la BU Santé).

Pour plus d'informations, il est possible de prendre rendez-vous avec la Sclolarité de Pharmacie:

Mail : sclolarite-pharmacie@univ-fcomte.fr

Tél : 03 63 08 23 97

2) Rédaction de la thèse

La BU Santé met à disposition des étudiants futurs thésards un guide rédactionnel de la thèse pour les aider pendant la phase de rédaction et de saisie de leur thèse.

Pour plus d'informations :

[GUIDE DU THESARD PHARMACIE](#) (lien pour visualisation)

Mail : bu-sante@univ-fcomte.fr

Tél : 03 63 08 25 00

La BU de Santé propose également des accompagnements dans la recherche d'articles scientifiques (Pub Med, Embase, Cochrane...) et dans la rédaction de la bibliographie selon la norme Vancouver (Logiciel : ZOTERO)

Présentation des différentes parties de la thèse :

1. Couverture 
2. Page de titre (identique à la couverture)
3. Liste des professeurs de l'UFR d'inscription 
4. Remerciements Président du Jury, membres du Jury, famille et amis...
5. Serment de Galien 
6. Sommaire
7. Liste des abréviations, des figures et des tableaux
8. Texte de la thèse
9. Bibliographie
10. Annexes éventuelles
11. Plan détaillé
12. Imprimatur du doyen 
13. Au dos de la thèse : nom, prénom, titre de la thèse, date de soutenance, résumé et mots-clefs 

3) Composition du jury

Composition du jury. Cycle court (PH6 Officine et PH6 Industrie) Cf. article 24 de l'arrêté du 8 avril 2013 modifié par arrêté du 26 novembre 2018

Le jury, désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'Unité de Formation et de Recherche dispensant des formations pharmaceutiques, comprend au moins **trois membres**, dont le directeur de thèse :

- un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches exerçant dans l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques, président ;
- deux autres membres, dont une personnalité qualifiée extérieure à l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques. La participation d'un responsable d'une structure accueillant des étudiants en stage est souhaitée.

Deux membres du jury sont titulaires du diplôme d'Etat de pharmacien ou de docteur en pharmacie.

Composition du jury. Cycle long DES de Pharmacie Hospitalière et IPR (décret du 21/08/2013)

Le jury comprend **au moins deux enseignants titulaires** du groupe des disciplines pharmaceutiques du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques appartenant à des unités de formation et de recherche de pharmacie différentes **et deux membres** n'exerçant pas leurs fonctions dans une unité de formation et de recherche de pharmacie, dont au moins un praticien hospitalier pharmacien ou un pharmacien résident.

En résumé, il faut au moins quatre membres dont deux enseignants des sections 80, 81, 82, 85, 86 ou 87 appartenant à deux UFR différentes et deux autres membres (ni U ni HU) dont 1 PH pharmacien

Composition du jury. Cycle long DES de Biologie Médicale

Le jury de soutenance doit être composé de 4 membres au minimum dont obligatoirement un Professeur de Pharmacie qui est aussi le Président du Jury et un Professeur de Médecine.

En aucun cas il ne devra y avoir de lien de parenté entre le thésard et l'un des membres du jury.

4) Date de soutenance

LUFR Santé dispose d'une salle des thèses, au RDC du bâtiment Flemming, d'une capacité de 50 places. Elle est équipée d'un ordinateur avec vidéo-projection, ainsi que d'un système de visio-conférence.

Pour la mise en place de la visioconférence, l'étudiant doit au préalable demander l'accord au Président du Jury puis il pourra prendre contact avec le service audiovisuel et multimédia de l'UFR Santé. Mail : visio-ufr-smp@univ-fcomte.fr.

La date de soutenance est fixée par le Président du jury, en concertation avec le thésard, son directeur de thèse et les autres membres du jury.

Au moins deux mois avant la période de soutenance envisagée, l'étudiant devra se rapprocher de la scolarité (scolarite-pharmacie@univ-fcomte.fr) pour réserver la salle des thèses. La scolarité pré-réservera en fonction des disponibilités 2 créneaux, afin que l'étudiant puisse déterminer avec les membres du jury la date qui sera retenue. 4 créneaux par jour sont possibles : 9h00, 11h00, 14h00 et 16h00. Le créneau retenu devra être fixé un mois avant la soutenance.

Les créneaux sont visibles depuis l'ENT (pédagogie- ADE) choisir la salle correspondante : F003 (rubrique : salles spécialisées)

5) Constitution du dossier administratif

Au moins 15 jours avant la soutenance, l'étudiant devra transmettre à la scolarité :

- Le permis d'imprimer signé par le Président du jury 
- Le rapport du Président du jury 
- La 1ère de couverture 
- Le résumé de la thèse 
- Les consignes de sécurité signées par l'étudiant 
- Le document de respect des droits d'auteur signé 
- Les adresses professionnelles (mails) des membres du jury, pour les convocations

Document à transmettre à la Bibliothèque de santé :

- Charte de dépôt et de diffusion des travaux d'étudiants de l'Université de Franche-Comté (à faire signer par le Directeur de thèse)

La scolarité se charge ensuite de faire signer le permis d'imprimer par le Directeur Adjoint Pharmacie, et de le retourner à l'étudiant, en lui communiquant le **N° d'enregistrement** de sa thèse qui sera à reporter sur la couverture de la thèse.

Le N° d'enregistrement délivré, la thèse peut être reproduite (si l'étudiant veut imprimer sa thèse à la faculté, prévoir 15 jours de délai ou 1 mois de réservation à l'imprimerie centrale de IUFC - 03.81.66.55.32.). Il sera demandé aux étudiants un fichier au format PDF.

Un exemplaire définitif de la thèse doit être donné à chaque membre du jury, impérativement 15 jours avant la soutenance.

C) DEROULEMENT DE LA SOUTENANCE

La soutenance est publique, sauf décision contraire du Président du jury, qui peut également décider au préalable de la confidentialité de communication de la thèse.

Le candidat se présente en salle des thèses au plus tard un quart d'heure avant la soutenance. Un appariteur l'assistera pour revêtir la robe traditionnelle et préparer son matériel (diaporama,...).

Le président du jury lui demande en début de séance d'exposer le contenu de sa thèse. La présentation de la soutenance dure entre 15 et 20 minutes. Puis chacun des juges, à son tour, fait son commentaire et peut lui poser des questions.

Le jury se retire pour délibérer et revient ensuite dans la salle pour annoncer sa décision. Le jury peut soit refuser la thèse, soit l'admettre avec l'une des mentions suivantes : passable, assez bien, bien ou très bien. Il peut le cas échéant demander des modifications.

Le président matérialise la délivrance du diplôme en posant sur l'épaule de l'impétrant l'építoge symbolisant son admission au grade universitaire de docteur en pharmacie.

A noter qu'il n'est pas autorisé d'organiser les pots de thèses au sein de l'UFR. L'étudiant peut se tourner vers des prestataires extérieurs 🍷

D) APRES LA SOUTENANCE

L'étudiant doit transmettre à la BU Santé :

- un exemplaire papier de sa thèse et un exemplaire au format électronique,
- charte autorisation de diffusion de thèse signée et complétée par l'étudiant(e) et le directeur(trice) de thèse.

La BU Santé enverra un récépissé du dépôt de thèse au service scolarité qui délivrera une attestation de réussite (si la PH6 ou le DES sont validés) lui permettant de s'inscrire à l'Ordre des Pharmaciens.

Au minimum dans l'année qui suit, l'étudiant lauréat pourra retirer le diplôme en échange de l'attestation de réussite.

Remarques :

- Les étudiants qui soutiennent leur thèse pendant la 6^{ème} année ne reçoivent leur attestation de réussite au diplôme d'Etat qu'après avoir complètement validé la PH6, dont le stage professionnel de 6 mois.
- Les étudiants de 6^{ème} année de pharmacie qui veulent valider cette année par équivalence (DEA, Master 2) doivent en faire la demande auprès du responsable scolarité de pharmacie (Site A. Paré – 03.63.08.22.38) dès la validation de leur formation.

ANNEXES*

*Pour exporter une ou plusieurs pages du dossier, sélectionner imprimer Nuance PDF ou PDF Creator puis imprimer la plage personnalisée et renseigner les numéros de page.
Pour les séparer, utilisez la virgule « , » ou un tiret « - » s'il s'agit d'une étendue (par exemple : éditer les pages de 10 à 12, notez 10-12).

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ
U.F.R. SCIENCES DE LA SANTE
BESANÇON

DIRECTEUR	PROFESSEUR THIERRY MOULIN	
DIRECTEURS ADJOINTS	PROFESSEUR XAVIER BERTRAND	DOYEN PHARMACIE
	PROFESSEUR EMMANUEL HAFFEN	DIRECTEUR DES ETUDES
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	MME CAROLE COINTEAU	

DEPARTEMENT MEDECINE

PROFESSEUR Emmanuel HAFFEN	DIRECTEUR DES ÉTUDES
PROFESSEUR JEAN-PAUL FEUGEAS	ASSESEUR 1ER CYCLE
PROFESSEUR MARIE-FRANCE SERONDE	ASSESEURS 2EME CYCLE
PROFESSEUR CATHERINE CHIROUZE	ASSESEURS 3EME CYCLE
PROFESSEUR THIBAUT DESMETTRE	COORDINATEUR MEDECINE
PROFESSEUR BENOIT DE BILLY	COORDINATEUR CHIRURGIE
PROFESSEUR BENOIT DINET	COORDINATEUR MEDECINE GENERALE

DEPARTEMENT PHARMACIE

PROFESSEUR XAVIER BERTRAND	DOYEN PHARMACIE
PROFESSEUR LHASSANE ISMAILI	DIRECTEUR DES ETUDES
PROFESSEUR SAMUEL LIMAT	COORDINATEURS 3E CYCLE
PROFESSEUR VIRGINIE NERICH	

DEPARTEMENT MAÏEUTIQUE

BEATRICE LIEGEON VAN EIS (SAGE-FEMME)	COORDINATEURS PEDAGOGIQUES
---------------------------------------	----------------------------

DEPARTEMENT ODONTOLOGIE

DOCTEUR EDOUARD EUVRARD (PAST)	COORDINATEURS PEDAGOGIQUES
DOCTEUR SOPHIE PECHOUX (PAST)	
PROFESSEUR CHRISTOPHE MEYER	

DEPARTEMENT SCIENCES DES METIERS DE LA REEDUCATION : ORTHOPHONIE

ALAIN DEVEVEY (MCF)	COORDINATEURS PEDAGOGIQUES
PROFESSEUR ELOI MAGNIN	

DEPARTEMENT SCIENCES DES METIERS DE LA REEDUCATION : KINESITHERAPIE

CHRISTOPHE DINET (KINÉSITHÉRAPIE - BESANÇON)	COORDINATEURS PEDAGOGIQUES
ALEXANDRE KUBICKI (KINESITHERAPIE - MONTBELAIRD) (MCF)	
YOSHIMASA SAGAWA (MCF)	

DEPARTEMENT SCIENCES DES METIERS DE LA REEDUCATION : ERGOTHERAPIE/PSYCHOMOTRICITE

GAELE BLERVAQUE (MAST)	COORDINATRICES PEDAGOGIQUES
JULIE LAPREVOTTE (MAST)	

DEPARTEMENT SCIENCES INFIRMIERES

ALINE CHASSAGNE (MCF)	COORDINATEURS PEDAGOGIQUES
CHRISTINE MEYER (SOINS INFIRMIERS IFSI)	
DOCTEUR ANTOINE THIERY-VUILLEMIN (MCU-PH)	
PROFESSEUR FABRICE VUILLIER	COORDINATEUR PEDAGOGIQUE IPA

DEPARTEMENT DE PEDAGOGIE

PROFESSEUR CLEMENT PRATI	RESPONSABLE
PROFESSEUR SEBASTIEN PILI-FOURY	CENTRE DE SIMULATION
PROFESSEUR BENOIT DINET	
DOCTEUR FRANK VERHOEVEN	
STEPHANIE PARIS (MAÏEUTIQUE)	
MARC PUDLO (PHARMACIE)	
ALAIN DEVEVEY (REEDUCATION)	
VERONIQUE GRATTARD (REEDUCATION)	
LAURENCE GANDON (INFIRMIER)	

RELATIONS HUMAINES DE L'UFR

PROFESSEUR SYLVIE NEZELOF	ASSESSEUR
---------------------------	-----------

COMMISSION SCIENTIFIQUE DE L'UFR

PROFESSEUR VIRGINIE WESTEEL	ASSESSEUR RECHERCHE - PRESIDENTE
PROFESSEUR FREDERIC AUBER	VICE-PRESIDENT

CHARGES DE MISSIONS

<i>FORMATION CONTINUE</i>		COORDINATEURS
	MME SYLVIE DEVAUX (MCF)	
<i>HISTOIRE DE LA MEDECINE</i>	PROFESSEUR LAURENT TATU	COORDINATEURS
	DOCTEUR PHILIPPE MERCET	
<i>RELATIONS INTERNATIONALES</i>	PROFESSEUR KATY JEANNOT	COORDINATEURS
	DOCTEUR SOPHIE BOROT (MCU-PH)	
	DOCTEUR OLEG BLAGOSKLONOV (MCU-PH)	
<i>ALUMNI-USB</i>	PROFESSEUR GILLES CAPELLIER	COORDINATEUR
	PROFESSEUR GABRIEL CAMELOT (EMERITE)	PRESIDENT HONORAIRE

MÉDECINE

PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS – PRATICIENS HOSPITALIERS

M.	Olivier	ADOTEVI	IMMUNOLOGIE
M.	Frédéric	AUBER	CHIRURGIE INFANTILE
M.	François	AUBIN	DERMATO-VÉNÉRÉOLOGIE
M.	Sébastien	AUBRY	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MÉDICALE (DISPONIBILITE)
M.	Jamal	BAMOULID	IMMUNOLOGIE
Mme	Cindy	BARNIG	PNEUMOLOGIE
Mme	Djamila	BENNABI	PSYCHIATRIE ADULTES
M.	Guillaume	BESCH	ANESTHESIE REANIMATION
M.	Frédéric	BIBEAU	ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES
Mme	Alessandra	BIONDI	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MÉDICALE
M.	Christophe	BORG	CANCÉROLOGIE
M.	Hatem	BOULAHDOUR	BIOPHYSIQUE ET MÉDECINE NUCLÉAIRE
M	Gilles	CAPELLIER	MÉDECINE INTENSIVE RÉANIMATION
Mme	Catherine	CHIROUZE	MALADIES INFECTIEUSES
M.	Romain	CHOPARD	CARDIOLOGIE
M	Sidney	CHOCRON	CHIRURGIE THORACIQUE ET CARDIOVASCULAIRE
Mme	Cécile	COURIVAUD	NÉPHROLOGIE
M.	Siamak	DAVANI	PHARMACOLOGIE CLINIQUE
M.	Benoît	DE BILLY	CHIRURGIE INFANTILE
M.	Eric	DECONINCK	HÉMATOLOGIE
M	Eric	DELABROUSSE	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MÉDICALE
M.	Thibaut	DESMETTRE	MÉDECINE D'URGENCE
M.	Vincent	DI MARTINO	HÉPATOLOGIE
M.	Didier	DUCLOUX	NÉPHROLOGIE
M.	Jean-Paul	FEUGEAS	BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE
M	Patrick	GARBUIO	CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE
M.	Emmanuel	HAFFEN	PSYCHIATRIE d'ADULTES
M.	Georges	HERBEIN	VIROLOGIE
M.	Bruno	HEYD	CHIRURGIE GÉNÉRALE
M.	Didier	HOCQUET	HYGIÈNE HOSPITALIÈRE
Mme	Katy	JEANNOT	BACTÉRIOLOGIE - VIROLOGIE
M	François	KLEINCLAUSS	UROLOGIE
M.	Paul	KUENTZ	HISTOLOGIE EMBRYOLOGIE ET CYTOGENETIQUE
M.	Zaher	LAKKIS	CHIRURGIE VISCERALE ET DIGESTIVE
M.	Daniel	LEPAGE	ANATOMIE
M.	Eloi	MAGNIN	NEUROLOGIE
Mme	Nadine	MAGY-BERTRAND	MEDECINE INTERNE
M.	Frédéric	MAUNY	BIostatistiques, INFORMATIQUE MÉDICALE
M.	Nicolas	MENEVEAU	CARDIOLOGIE
M.	Christophe	MEYER	CHIRURGIE MAXILLO FACIALE ET STOMATOLOGIE
M.	Fabrice	MICHEL	MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION (DISPONIBILITE)
Mme	Laurence	MILLON	PARASITOLOGIE ET MYCOLOGIE
Mme	Elisabeth	MONNET	EPIDÉMIOLOGIE, ECONOMIE DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION (RETRAITE LE 01/11/22)

M.	Thierry	MOULIN	NEUROLOGIE
M	Sylvie	NEZELOF	PÉDOPSYCHIATRIE
M	Laurent	OBERT	CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE
M.	Andréas	PERROTTI	CHIRURGIE THORACIQUE ET CARDIOVASCULAIRE
M.	Sébastien	PILI-FLOURY	ANESTHÉSIOLOGIE RÉANIMATION
M.	Gaël	PITON	MEDECINE INTENSIVE REANIMATION
M.	Clément	PRATI	RHUMATOLOGIE
M	Jean-Luc	PRETET	BIOLOGIE CELLULAIRE
M.	Rajeev	RAMANAH	GYNÉCOLOGIE - OBSTÉTRIQUE
M.	Simon	RINCKENBACH	CHIRURGIE VASCULAIRE
M.	Christophe	ROUX	BIOLOGIE ET MÉDECINE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA REPRODUCTION
M	Emmanuel	SAMAIN	ANESTHÉSIOLOGIE RÉANIMATION
M.	François	SCHIELE	CARDIOLOGIE
Mme	Marie-France	SERONDE	CARDIOLOGIE
M	Laurent	TATU	ANATOMIE
M.	Laurent	TAVERNIER	OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE
M.	Thierry	THEVENOT	HÉPATOLOGIE
M.	Laurent	THINES	NEUROCHIRURGIE
M.	Gérard	THIRIEZ	PÉDIATRIE
M.	Antoine	TRACQUI	MEDECINE LEGALE
M.	Pierre	TIBERGHIE	IMMUNOLOGIE
M.	Eric	TOUSSIROT	THÉRAPEUTIQUE
M.	Pierre	VANDEL	PSYCHIATRIE d'ADULTES
M.	Fabrice	VUILLIER	ANATOMIE
Mme	Lauriane	VULLIEZ COADY	PEDO-PSYCHIATRIE
Mme	Lucine	VUITTON	GASTRO-ENTEROLOGIE
M.	Daniel	WENDLING	RHUMATOLOGIE
Mme	Virginie	WESTEEL-KAULEK	PNEUMOLOGIE

PROFESSEURS EMÉRITES

M.	Jean-Luc	BRESSON	BIOLOGIE ET MÉDECINE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA REPRODUCTION
M.	Jean-Luc	CHOPARD	MEDECINE LEGALE
M.	Alain	CZORNY	NEUROCHIRURGIE
M.	Bernard	DELBOSC	OPHTALMOLOGIE
M.	Gilles	DUMOULIN	PHYSIOLOGIE
M.	Dominique	FELLMANN	CYTOLOGIE ET HISTOLOGIE
M.	Georges	MANTION	CHIRURGIE GÉNÉRALE
Mme	Christiane	MOUGIN	BIOLOGIE CELLULAIRE
M.	Bernard	PARRATTE	ANATOMIE
M.	Patrick	PLESIAT	BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE
M.	Daniel	SECHTER	PSYCHIATRIE D'ADULTES
Mme	Dominique	VUITTON	IMMUNOLOGIE

MAITRES DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS – PRATICIENS HOSPITALIERS

Mme	Clotilde	AMIOT	HISTOLOGIE EMBRYOLOGIE ET CYTOGENETIQUE
Mme	Anne-Pauline	BELLANGER	PARASITOLOGIE
M.	Matthieu	BEREAU	THERAPEUTIQUE
Mme	Sophie	BOROT	ENDOCRINOLOGIE, DIABÈTE ET MALADIES MÉTABOLIQUES
Mme	Malika	BOUHADDI	PHYSIOLOGIE
M.	Kévin	BOUILLER	MALADIES INFECTIEUSES (DELEGATION MISSION D'ETUDE)
M.	Yann	CHAUSSY	CHIRURGIE INFANTILE
M.	Alain	COAQUETTE	VIROLOGIE
Mme	Elsa	CURTIT	CANCÉROLOGIE
M.	Etienne	DAGUINDAU	HEMATOLOGIE
M.	Maxime	DESMARETS	EPIDEMIOLOGIE, ECONOMISE DE LA SANTE ET PREVENTION
Mme	Anne-Sophie	GAUTHIER	OPHTALMOLOGIE
M.	Quentin	LEPILLER	BACTERIOLOGIE VIROLOGIE, HYGIENE HOSPITALIERE
M.	François	LOISEL	CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE
Mme	Elisabeth	MEDEIROS	NEUROLOGIE
M.	Nicolas	MOTTET	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
M	Patrice	MURET	PHARMACOLOGIE CLINIQUE
Mme	Charlée	NARDIN	DERMATOLOGIE
M.	Fabien	PELLETIER	DERMATO-VÉNÉRÉOLOGIE
Mme	Isabelle	PLUVY	CHIRURGIE PLASTIQUE, RECONSTRUCTRICE ET ESTHETIQUE (DELEGATION MISSION D'ETUDE)
Mme	Anaïs	POTRON	BACTÉRIOLOGIE - VIROLOGIE
Mme	Lucie	SALOMON DU MONT	CHIRURGIE VASCULAIRE
M.	Antoine	THIERY-VUILLEMIN	CANCÉROLOGIE
M.	Frank	VERHOEVEN	RHUMATOLOGIE
Mme.	Delphine	WEIL- VERHOEVEN	HEPATOLOGIE

ENSEIGNANTS ASSOCIÉS

M.	Régis	AUBRY	PR associé THÉRAPEUTIQUE
M.	Rémi	BARDET	PR associé MÉDECINE GÉNÉRALE
M.	Francis	BERTHIER	PR associé ANESTHESIE-REANIMATION
Mme	Anne-Lise	BOLOT	MCF associé MÉDECINE GÉNÉRALE
M.	Benoît	DINET	PR associé MÉDECINE GÉNÉRALE
M.	Edouard	EUVRARD	PR associé CHIRURGIE ORALE (ODONTOLOGIE)
M.	Chong Hun Stephano	KIM	PR associé ONCOLOGIE
Mme	Aurore	LEBEAU-JEUNET	MCF ASSOCIE MEDECINE GENERALE
M.	Thierry	LEPETZ	MCF associé MÉDECINE GÉNÉRALE
M.	José-Philippe	MORENO	PR associé MÉDECINE GÉNÉRALE
M.	Jean-Michel	PERROT	PR associé MÉDECINE GÉNÉRALE
M.	Thomas	RODRIGUEZ	MCF associé MÉDECINE GÉNÉRALE
Mme	Esther	SZWARC	MCF associé SANTE AU TRAVAIL
Mme	Anne-Lise	TREMEAU	MCF associé MÉDECINE GÉNÉRALE

PHARMACIE

PROFESSEURS

M.	Xavier	BERTRAND	MICROBIOLOGIE - INFECTIOLOGIE
Mme	Céline	DEMOUGEOT	PHARMACOLOGIE
Mme	Francine	GARNACHE-OTTOU	HÉMATOLOGIE
Mme	Corine	GIRARD	PHARMACOGNOSIE
M.	Yann	GODET	IMMUNOLOGIE
M.	Frédéric	GRENOUILLET	PARASITOLOGIE-MYCOLOGIE
M.	Yves	GUILLAUME	CHIMIE ANALYTIQUE
M.	Lhassane	ISMAILI	CHIMIE ORGANIQUE
M.	Samuel	LIMAT	PHARMACIE CLINIQUE
M.	Frédéric	LIRUSSI	PHARMACOLOGIE - TOXICOLOGIE
M.	Dominique	MEILLET	PARASITOLOGIE – MYCOLOGIE
Mme	Virginie	NERICH	PHARMACIE CLINIQUE
M.	Yann	PELLEQUER	PHARMACIE GALENIQUE
M.	Bernard	REFOUVELET	CHIMIE ORGANIQUE ET THERAPEUTIQUE
M.	Philippe	SAAS	IMMUNOLOGIE
Mme	Marie-Christine	WORONOFF-LEMSI	PHARMACIE CLINIQUE

PROFESSEUR EMÉRITE

Mme	Laurence	NICOD	BIOLOGIE CELLULAIRE
-----	----------	--------------	---------------------

MAITRES DE CONFÉRENCES

Mme	Aurélie	BAGUET	BIOCHIMIE
M.	Arnaud	BEDUNEAU	PHARMACIE GALÉNIQUE
M.	Laurent	BERMONT	BIOCHIMIE
M.	Oleg	BLAGOSKLONOV	BIOPHYSIQUE ET IMAGERIE MÉDICALE
Mme	Oxana	BLAGOSKLONOV	GÉNÉTIQUE
Mme	Céline	BOUVIER-SLEKOVEC	HYGIENE PREVENTION RISQUES INFECTIEUX
M.	Eric	CAVALLI	CHIMIE PHYSIQUE ET MINÉRALE
MME	Anne-Laure	CLAIRET	SCIENCES DU MEDICAMENT
M.	Jean-Patrick	DASPET	BIOPHYSIQUE
Mme	Sylvie	DEVAUX	PHYSIOLOGIE
Mme	Jeanne	GALAINÉ	SCIENCES BIOLOGIQUES, FONDAMENTALES ET CLINIQUES
Mme	Marie	KROEMER	SCIENCES DU MEDICAMENT ET AUTRES PRODUITS DE SANTE
Mme	Isabelle	LASCOMBE	BIOCHIMIE / ISIFC
Mme	Carole	MIGUET ALFONSI	TOXICOLOGIE
M.	Johnny	MORETTO	PHYSIOLOGIE
M.	Brice	MOULARI	PHARMACIE GALENIQUE
M.	Frédéric	MUYARD	PHARMACOGNOSIE
M.	Marc	PUDLO	CHIMIE THÉRAPEUTIQUE
M.	Florian	RENOSI	SCIENCES BIOLOGIQUES, FONDAMENTALES ET CLINIQUES
MME	Nathalie	RUDE	BIOMATHÉMATIQUES ET BIOSTATISTIQUES
M.	François	SENEJOUX	PHARMACOGNOSIE
Mme	Perle	TOTOSON	PHARMACOLOGIE

ENSEIGNANTS ASSOCIÉS

M	Lionel	PAZART	PAST PHARMACIE SCIENCES DU MEDICAMENT
Mme	Florence	VAN LANDUYT	PAST PHARMACIE CLINIQUE – OFFICINE

PROFESSIONS DE SANTE

Mme	Aline	CHASSAGNE	MAITRE DE CONFERENCES SCIENCES INFIRMIERES
M.	Alain	DEVEVEY	MAITRE DE CONFERENCES SCIENCES LANGAGE- ORTHOPHONIE
M.	Alexandre	KUBICKI	MAITRE DE CONFERENCES SCIENCES DE REEDUCATION ET DE READAPTATION - KINESITHERAPIE
M.	Yoshimasa	SAGAWA JUNIOR	MAITRE DE CONFERENCES SCIENCES DE REEDUCATION ET DE READAPTATION - KINESITHERAPIE
MME	Geneviève	MERELLE	MAST EN ORTHOPHONIE
MME	Sophie	SALTARELLI	MAST EN ORTHOPHONIE
MME	Christine	BRET-LEGRAND	MAST EN ORTHOPHONIE
MME	Alice	BOULLAUD	PROFESSEUR CERTIFIEE - ERGOTHERAPIE
MME	Gaelle	BLERVAQUE	MAST ERGOTHERAPIE/PSYCHOMOTRICITE
MME	Julie	LAPREVOTTE	MAST ERGOTHERAPIE/PSYCHOMOTRICITE

AUTRES ENSEIGNANTS

MME	Lise	FIARDET	PROFESSEUR AGREGEE ANGLAIS
MME	Vanessa	MARTIN	PROFESSEUR AGREGEE ANGLAIS
M.	Nicolas	MICHAUD	PROFESSEUR AGREGE ANGLAIS
M.	Charles Dale	SANTANA	PROFESSEUR AGREGE ANGLAIS

Mise à jour 8/09/2022

SERMENT DE GALIEN

« Je jure en présence des Maîtres de la Faculté, des Conseillers de l'Ordre des Pharmaciens et de mes condisciples :

D'honorer ceux qui m'ont instruit(e) dans les préceptes de mon art et de leur témoigner ma reconnaissance en restant fidèle à leur enseignement.

D'exercer, dans l'intérêt de la santé publique, ma profession avec conscience et de respecter non seulement la législation en vigueur, mais aussi les règles de l'honneur, de la probité et du désintéressement.

De ne jamais oublier ma responsabilité et mes devoirs envers le malade et sa dignité humaine ; en aucun cas, je ne consentirai à utiliser mes connaissances et mon état pour corrompre les mœurs et favoriser des actes criminels.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois couvert(e) d'opprobre et méprisé(e) de mes confrères si j'y manque ».

PERMIS D'IMPRIMER

Thèse pour obtenir le **Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie**

Présentée par :

Prénom NOM

Né(e) le : JJ/MM/AAAA à : VILLE

Et ayant pour titre :

Vu,

Besançon, le 10 mars

Le Président du jury de thèse,



Vu et Approuvé,

Besançon, le 10 mars

Pour le Président et par délégation,
Pour le Directeur de l'UFR Santé,
Le Doyen de Pharmacie,

Professeur Xavier BERTRAND

Rapport du Président de Jury

Thèse pour obtenir le Diplôme d'Etat de **Docteur en Pharmacie**

Présentée par : Prénom NOM

Né(e) le : JJ/MM/AAAA à : VILLE

Titre de la Thèse :

Le travail a été effectué par le candidat sous la direction de :

Appréciation critique formulée par le Président de Jury (à formuler en une dizaine de lignes) :

Appréciation

Fait, le
Le Président de Jury



ANNEE 2022-2023 – n° - 25 –

TITRE DE LA THESE

THÈSE

présentée et soutenue publiquement
le :
pour obtenir le Diplôme d'État de

DOCTEUR EN PHARMACIE

PAR

Né(e) le

Président : Prénom NOM - Professeur des Universités

Directeur de la thèse : Prénom NOM - Professeur des Universités - Praticien Hospitalier

Juges : Prénom NOM - Maître de conférences
Prénom NOM - Docteur en Pharmacie

RÉSUMÉ

Nom – Prénom : NOM -PRENOM

Thèse soutenue le : DATE

Titre de la thèse :

TITRE

Résumé :

Appréciation

Mots clés :



RAPPEL DES CONSIGNES DE SECURITE DANS LE CADRE D'UNE SOUTENANCE DE THESE

L'organisateur utilisant des locaux de l'UFR Santé est tenu de respecter dans l'organisation et le déroulement de ses manifestations les mesures de prévention et de sauvegarde suivantes propres à assurer la sécurité des personnes et des biens :

L'organisateur prendra connaissance des consignes de sécurité du bâtiment, des emplacements des dispositifs d'alarme, des extincteurs, des sorties de secours...

L'organisateur veillera particulièrement à ce que les issues de secours soient tenues non verrouillées pendant toute la durée de présence du public dans le bâtiment.

Il est formellement interdit de déposer et de laisser séjourner dans les escaliers, les dégagements et aux abords des sorties des objets quelconques pouvant diminuer les largeurs réglementaires ou gêner la circulation.

Le nombre des spectateurs ou participants aux manifestations ne pourra jamais être supérieur à celui indiqué dans la décision d'autorisation. Charge est à l'organisateur de gérer les effectifs présents simultanément dans le ou les locaux mis à disposition.

Aucune modification des locaux, des installations techniques, n'est permise.

Dans le cas de besoin d'installation électrique supplémentaire (éclairage, prises)..l'organisateur n'installera rien sans l'accord de l'électricien de l'UFR Santé.

La consommation et la vente de boissons alcoolisées est interdite dans les locaux de l'UFR Santé.

Il n'est pas possible d'organiser un buffet dans les locaux à l'occasion d'une soutenance de thèse.

Il est interdit de fumer dans les lieux publics (décret n°2006-1386) mais également dans les coursives et balcons des bâtiments de l'UFR.

Le personnel de l'UFR n'a pas pouvoir d'autoriser l'organisateur à déroger aux conditions d'utilisation initialement fixées lors de la réservation des salles.

Aucun stationnement de véhicules ne se fera sur le parking réservé au personnel de l'UFR mais également sur la voie pompiers intérieure qui doit rester en permanence libre pour l'accès des véhicules de secours.

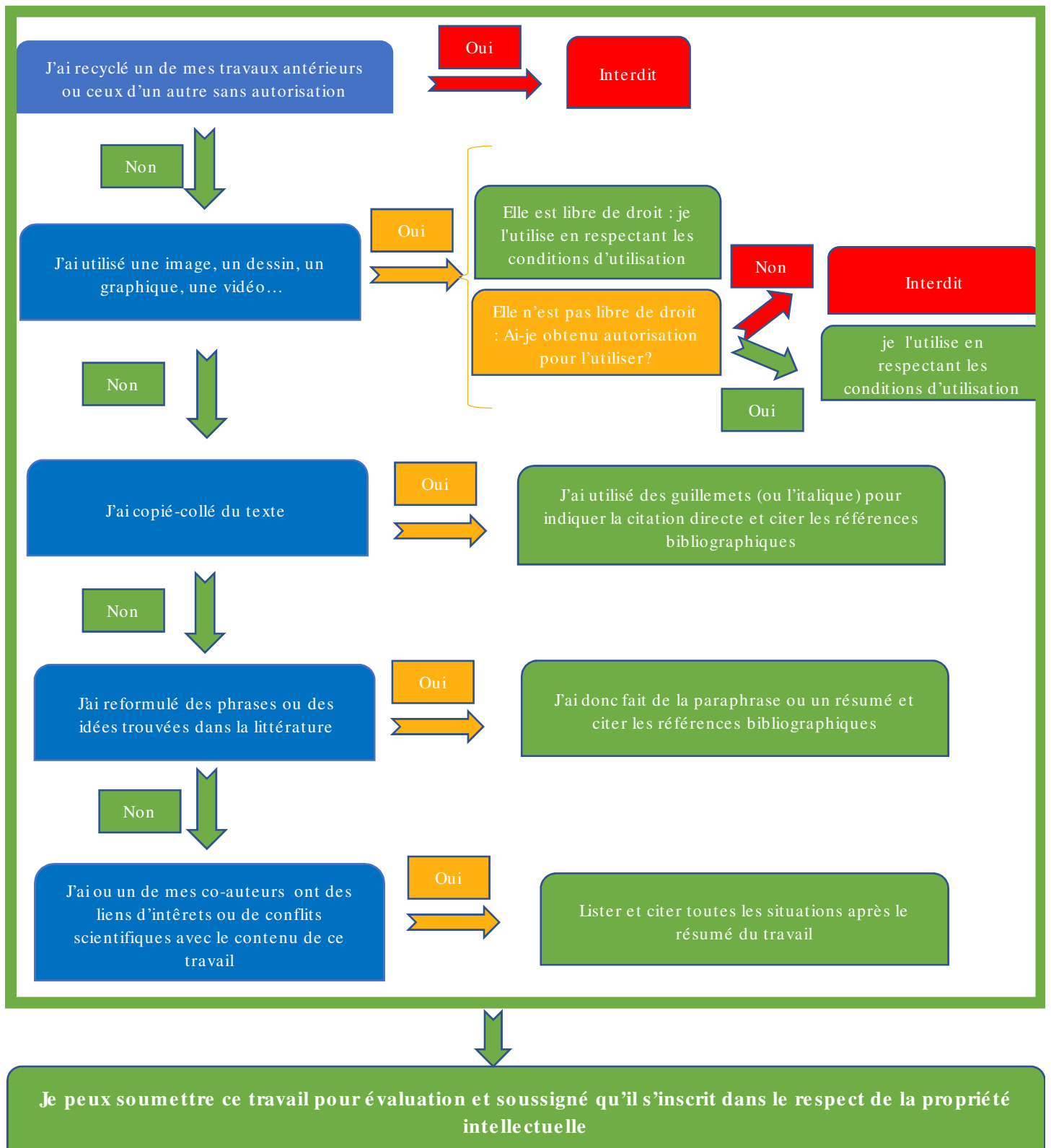
Besançon, le JJ/MM/AAAA

L'organisateur,
Signature (1) :

--

(1) – Faire précéder la signature de la mention « Lu et accepté »

Arbre décisionnel pour s'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle



Signature Auteur

**Signature du Directeur
de thèse ou mémoire**

Charte de dépôt et de diffusion des travaux d'étudiants de l'Université de Franche-Comté, à l'exception des thèses de doctorat

Préambule :

Soucieuse de donner davantage de visibilité aux travaux des étudiants, l'Université de Franche-Comté (UFC) souhaite favoriser la diffusion électronique des travaux réalisés en son sein, dans le respect des droits de la propriété intellectuelle.

Ce document précise les conditions de mise en ligne de ces travaux ainsi que les engagements respectifs des auteurs et de l'université.

Article 1 :

La diffusion respecte les autorisations données par l'auteur et le jury pour la diffusion sur internet en libre accès dans le portail d'archive ouverte HAL-Université de Franche-Comté (HAL-UFC).

Les éventuelles restrictions de diffusion données par l'auteur ne concernent en aucun cas le signalement des travaux d'étudiants, effectué par les bibliothèques dans les catalogues locaux et nationaux.

Article 2 :

L'autorisation de diffusion donnée par l'auteur n'a aucun caractère exclusif.

L'auteur conserve les autres possibilités de reproduction et de diffusion concomitantes de son travail (projet éditorial par exemple).

L'université ne retire aucun bénéfice financier de cette diffusion.

Article 3 :

L'université considère le plagiat comme une faute grave, qui est sanctionnée par la loi.

Le plagiat est le fait de copier, tout ou partie du travail d'autrui, sans en citer l'origine et les références, afin de le faire passer pour sien.

Article 4 :

Il est permis de citer le texte d'un auteur, sans son autorisation, dans le cadre du "Droit de courte citation". Cette permission est cependant conditionnée à un certain nombre de contraintes définies dans l'article L 122-5, 3° du Code de la Propriété Intellectuelle : « Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire [...] Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. »

En outre, conformément à la loi du 1er août 2006, relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins dans la société de l'information (dite Loi DADVSI), la reproduction et la représentation d'extraits d'œuvres sont permises à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche.

Cette exception pédagogique s'applique sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source de l'œuvre à laquelle ils appartiennent.

Article 5 :

L'université ne pourra être tenue responsable de la représentation illégale de documents tiers par l'auteur.

Article 6 :

Afin d'assurer les meilleures conditions de diffusion et de signalement, la présentation du travail de l'étudiant doit comporter obligatoirement :

Sur la page de titre (ou 1^{ère} de couverture) :

- La mention de l'université
- L'UFR de soutenance
- L'intitulé exact du diplôme ou la discipline
- L'année de soutenance
- Les nom et prénom de l'auteur
- Les nom et prénom du directeur de recherche / du responsable pédagogique

Sur la 4^è de couverture :

- Un résumé de l'œuvre
- Les mots clés définis par l'auteur

Article 7 :

Conditions de dépôt du fichier (susceptibles d'être adaptées par chaque composante)

1.

- L'auteur imprime et lit la présente Charte. Il remplit et signe la partie de l'Autorisation de diffusion le concernant.
- L'auteur dépose au service de la scolarité, le fichier PDF de son travail, non verrouillé, en version complète ou en version allégée des éléments non diffusables. Toutes les parties de son travail seront regroupées en un seul fichier PDF (de la page de titre à la 4^è de couverture). Tout type de support numérique sera accepté : clé USB, pièce jointe à un mail, fichier transmis via le service de transfert sécurisé universitaire.
- L'auteur présente au jury l'Autorisation de diffusion préalablement remplie par ses soins, afin que le jury donne son avis.
- La charte et les autorisations de diffusion remplies et signées par le jury et l'auteur sont déposées en bibliothèque universitaire.

2.

Seuls les travaux autorisés à la diffusion par l'auteur ET par le jury seront communiqués par le service de la scolarité aux bibliothèques pour traitement et diffusion (y compris ceux soumis à confidentialité et autorisés à la diffusion à posteriori).

3.

Les bibliothèques de l'UFC s'engagent :

- à diffuser le fichier selon les conditions données par l'auteur et le jury.
- à respecter le délai de confidentialité avant la diffusion du fichier.

Autorisation de diffusion électronique d'un travail d'étudiant à l'exception des thèses de doctorat

I. Autorisation de l'étudiant :

Je soussigné(e) :

Adresse :

Téléphone : **Courriel :**

Auteur et signataire du travail universitaire suivant :

☐ Mémoire ☐ Rapport de stage ☐ Autre (à préciser) :

Titre :

.....
.....
.....

Composante (UFR, Institut...) :

Département :

Discipline ou Intitulé du diplôme :

Année de soutenance :

- **Certifie** la conformité de la version électronique avec l'exemplaire imprimé soutenu devant le jury.
- **Certifie** que ce travail universitaire est original et personnel et que les sources utilisées pour le rédiger sont mentionnées clairement (voir. Article 3).
- **Certifie** avoir obtenu auprès des personnes, des entreprises et des établissements concernés les autorisations nécessaires à la reproduction d'images, de graphiques, de fichiers sons ou vidéo, ainsi que de tout document figurant dans mon œuvre dont je ne serais pas propriétaire. Dans le cas contraire, je m'engage à les retirer de la version diffusée en ligne (nommée ci-après version allégée) (voir Article 4).
- **Certifie** avoir obtenu l'autorisation de diffusion de l'entreprise partenaire s'il y a lieu.

- **Autorise** l'Université de Franche-Comté (UFC) à diffuser mon travail universitaire en libre accès sur HAL-UFC, sans limitation de temps, avec mention de mon nom et de mon droit de propriété intellectuelle :
☐ OUI ☐ NON
- **Autorise** la diffusion de mon travail :
☐ En texte intégral
 ou
☐ En version allégée (à fournir)
- **Renonce** à toute rémunération pour la diffusion effectuée dans les conditions précisées ci-dessus.
- **Atteste** avoir été averti(e) :
 - que la diffusion effective, tout comme son éventuelle suppression, n'implique en aucun cas une appréciation au bénéfice de l'auteur ou des tiers du contenu de l'œuvre diffusée et ne saurait être source de responsabilité à l'égard des tiers.
 - que l'auteur demeure responsable, sur la base du droit commun, du contenu de son œuvre.
- **Ai pris connaissance** que je pourrai à tout moment modifier l'autorisation de diffusion que j'ai donnée par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au directeur du Service Commun de Documentation de l'Université de Franche-Comté (à l'adresse suivante : Service Commun de la Documentation 20 rue Ambroise Paré 25000 Besançon cedex)

Fait à , le

Signature de l'auteur(e) :

II. Autorisation du jury de soutenance (sauf HDR) :

Le jury, représenté par le directeur de recherche / le responsable pédagogique :

- ☐ Autorise
- ☐ Autorise après corrections
- ☐ Autorise après la période de confidentialité jusqu'à :(Date limite obligatoire)
- ☐ N'autorise pas

La diffusion dudit travail universitaire, dans les conditions de diffusion définies ci-dessus par l'auteur.

Fait à , le

Signature, pour le jury, du directeur de recherche / du responsable :

Nom, Prénom :

Contacts pour pots de thèse

- **EAT ME**

resto.eatme25@gmail.com

- **CROUS**

GUGLIELMETTI Edwige

Coordinatrice Prestations Exceptionnelles

Secrétariat Restaurant Petit Bouloie

Tel : 03 81 48 45 41 / Fax : 03 81 48 46 60

prestations-exceptionnelles@crous-bfc.fr

Horaires:

Du lundi au Jeudi : 6 H 00 / 14 H 30, 6 H 00 / 13 H 30 Le Vendredi

- **MAISON DES FAMILLES**

MAISON DES FAMILLES DE FRANCHE-COMTE

CHRU Jean Minjoz – 3, Boulevard Fleming

25030 BESANCON

Tél. 03 81 88 02 66 / 06 75 70 69 05

E-mail : mdf.25@orange.fr

GUIDE DE REDACTION DES THESES

Sommaire

1. Organisation pratique	2
Enregistrer et sauvegarder	2
Importance de la relecture	2
Impression et pagination	2
2. Typographie	2
Polices	2
Accentuation	2
Ponctuations	3
3. Plagiat et droit d'auteur	3
Définitions	3
Plagiat et exemples	3
Conclusion	4
4. Rédaction	5
Nomenclature, abréviations et sigles	5
Citations	5
Transcription des nombres	6
5. Bibliographie :	6
Article de revue	6
Livre	7
Chapitre de livre	7
Colloque, congrès	7
Thèse et mémoire	7
Brevet	8
Sites internet validés : HAS, INSERM, ANSM	8
Textes de lois	8
Exceptions	8
6. Logiciel de gestion de référence, en open source, libre et gratuit	9
7. Références bibliographiques	9
8. Pour aller plus loin	9

L'objectif de ce document n'est pas de traiter du contenu du travail universitaire, qui relève de l'auteur et de son directeur de thèse, mais de guider les étudiants dans la rédaction générale de la thèse et notamment de la bibliographie.

La thèse est un écrit académique soumis à des contraintes de présentation strictes, notamment en ce qui concerne la bibliographie. En effet, une bibliographie rigoureuse est une des conditions *sine qua non* de la qualité de tout travail scientifique.

Pour vos recherches bibliographiques, vous pouvez demander un rendez-vous à la BU (Bibliothèque Universitaire) bu-sante@univ-fcomte.fr

1. Organisation pratique

Enregistrer et sauvegarder

Prenez l'habitude d'enregistrer votre travail, de le sauvegarder sur différents supports de stockage (Clé USB, Cloud, disque dur externe).

Importance de la relecture

Le vérificateur d'orthographe de Word est automatique, mais la relecture par un tiers est conseillée. Pensez à vérifier le temps des verbes, supprimer les mots, adjectifs et adverbes inutiles.

Impression et pagination

- Le texte est imprimé recto-verso.
- Laissez une marge de 2,5 cm de chaque côté
- Interligne de 1,5
- Taille de la police : 12 ou 11 (selon le choix de la police)
- Utiliser la même police pour tout le document
- Justifiez votre texte,
- Titre : Ne jamais écrire en majuscules
- La pagination est indiquée en chiffres arabes. Elle est continue depuis la première page du texte jusqu'à la dernière (celle qui précède l'imprimatur du Doyen) et comprend aussi bien les pages blanches que le texte proprement dit, les annexes éventuelles, la bibliographie et la table des matières. Le recto de chaque feuille porte un numéro impair, le verso, un numéro pair.
- La reliure à spirale est interdite.
- Si la thèse est rédigée en anglais, inclure également le résumé et les mots clés en français.

2. Typographie

Polices

Word permet de choisir un grand nombre de polices de caractères. Utiliser la même police pour tout le document. Pour une visibilité optimale, prioriser les polices avec empattements, ou avec serif :

Exemple : Arial (choisir taille 11), Calibri, Times new roman (choisir taille 12).

L'italique est utilisé pour les mots étrangers (par exemple *turn over*), les expressions latines (par exemple *post mortem*, *Chlamydia trachomatis*) et les citations longues.

Accentuation

Les majuscules comme les minuscules sont accentuées (É, Ê, Ë, È, À, ...)

(Dans word : insertion, symboles, autres symboles, choisir « latin de base »).

Ponctuations

- Virgule, point et point de suspension : pas d'espace avant mais un espace après
- Deux point, point-virgule, point d'exclamation et point d'interrogation : 1 espace insécable avant et 1 espace normale après
- Les jours de la semaine et les mois s'écrivent sans majuscule (contrairement à l'anglais)



3. Plagiat et droit d'auteur

Définitions

Le plagiat = S'approprier les idées ou les mots d'une autre personne sans la citer. Ce vol est donc passible de sanctions qui risquent de compromettre le bon déroulement des études universitaires.

Une citation : est un passage tiré d'un ouvrage pour illustrer ou appuyer ce que l'on avance dans un travail. On doit absolument en indiquer la source. Cette obligation vaut pour toutes les sources : livres, articles de périodiques, encyclopédies, documents audiovisuels, pages Internet, etc. Une citation est textuelle lorsqu'on reprend exactement ce qu'un auteur a écrit. Elle est indirecte ou hors texte lorsqu'on emprunte une idée ou un commentaire à un auteur : c'est alors une paraphrase. Dans tous les cas, on doit mentionner la source.



Vous ne devez pas :

- Copier/coller un extrait, un paragraphe de texte sans les mettre entre guillemets et/ou sans stipuler la source
- Copier/coller ou reproduire dans votre document sans les citer : cartes, photographies, images, données, statistiques, graphiques
- Résumer, paraphraser, retranscrire, reprendre l'idée d'un auteur en l'exprimant avec ses propres mots sans le citer
- Utiliser, reprendre, retranscrire un travail vu dans un autre cours
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme sien

Plagiat et exemples

- 1/ La citation
- 2/ La paraphrase
- 3/ Notoriété publique

1/ La citation : Une citation doit inclure le texte entre guillemets et la source du texte cité

Ci-dessous un exemple pour illustrer ce que vous devez faire et ne pas faire ; vous rédigez une thèse sur l'artérite de Takayasu ; vous souhaitez insérer une définition qui vous semble pertinente trouvée dans la Revue du Praticien et faites un copier/coller en l'insérant dans votre texte.



Formule erronée

Votre texte L'artérite de Takayasu est une panartérite inflammatoire des gros vaisseaux, de cause inconnue, touchant préférentiellement l'aorte et ses branches principales, ainsi que les artères pulmonaires.
.... *Votre texte*



Formule juste

Votre texte ... « L'artérite de Takayasu est une panartérite inflammatoire des gros vaisseaux, de cause inconnue, touchant préférentiellement l'aorte et ses branches principales, ainsi que les artères pulmonaires. » (1) ... *Votre texte*

Vous devez en effet, faire une citation et indiquer la source en insérant les guillemets autour de la définition ou du texte cité, et citer la source.

2/ Paraphraser : Pour insérer une paraphrase dans votre texte, vous indiquez l'auteur comme suit :

Selon R. Durand ou d'après R. Durand ...

Ci-dessous un exemple pour illustrer ce que vous devez faire et ne pas faire :

Vous rédigez une thèse sur le cancer du sein HER2, vous trouvez un article intéressant dans la Revue du Praticien et faites un copier/coller de l'extrait intéressant en effectuant quelques modifications, et en employant des synonymes, comme suit :



Formule erronée :

Votre texte Historiquement, la surexpression de HER2 était un facteur de mauvais pronostic du cancer du sein, avec un risque de récurrence plus élevé au stade localisé et une survie globale plus courte au stade métastatique. Avec l'arrivée des traitements ciblant HER2, et notamment du trastuzumab en 1998, le pronostic s'est considérablement amélioré, devenant meilleur que celui des cancers du sein ne surexprimant pas HER2... *Votre texte ...*



Formule juste :

Votre texte D'après le Docteur Marie Alexandre de l'Institut du Cancer de Montpellier, la surexpression de HER2 dans le cancer du sein a toujours été annonciateur de pronostic défavorable, on constate fréquemment l'apparition de récurrences au stade localisé et le taux de survie globale est plus faible au stade métastatique (...)... *Votre texte ...*

Pour paraphraser sans plagier, il faut impérativement :

Transcrire l'extrait en modifiant les termes, la structure des phrases et toujours faire référence au document dans lequel vous avez trouvé l'information ; Il faut également bien identifier l'auteur de l'article/l'information et le citer.

3/ Notoriété publique :

Un fait connu de tous et de notoriété public n'a pas à être cité

Conclusion

Quand faut-il citer ?

- Lorsque l'on fait référence à l'idée/opinion/théorie d'une tierce personne

Pourquoi indiquer clairement ses sources ?

- Pour donner de la crédibilité à ses propos.
- Pour illustrer qu'un travail de recherche a été fait.
- Pour permettre au lecteur de vérifier les références utilisées.
- Pour accorder à l'auteur le crédit qui lui revient.

- Pour offrir au lecteur des références sur le sujet traité, au cas où il voudrait en savoir davantage.
- Pour se protéger soi-même du plagiat.
- Pour respecter le travail des autres.

Pour vous aider à citer correctement vos sources, vous pouvez vous référer aux parties « Citations p.4 et bibliographie » du document.

Pour plus d'informations relatives au plagiat, le SupFC a développé une vidéo : https://moodle.univ-fcomte.fr/mod/scorm/player.php?a=779¤torg=genially_resource_default_org&scoid=13818&sesskey=HwPEXqQdBO&display=popup&mode=normal

Vous pouvez également vérifier le taux de plagiat de votre travail à l'aide du logiciel « Compilatio » : <https://moodle.univ-fcomte.fr/enrol/index.php?id=21920#section-0>

L'université d'Angers a mis en place des conseils méthodologiques pour éviter le plagiat : <https://www.univ-angers.fr/fr/vous-etes/etudiant-e/examens/plagiat/conseils.html>

4. Rédaction

Attention aux synonymes : La rédaction scientifique impose d'utiliser le même mot pour désigner une même chose au sein d'une même publication sans craindre les répétitions. Il est recommandé de choisir le terme le plus simple et le mieux adapté. Il faut ensuite utiliser ce seul mot pour exprimer le même phénomène, tant dans le texte que dans les légendes des tableaux et figures. (1,2).

Nomenclature, abréviations et sigles

- Nomenclature : L'emploi de la dénomination commune internationale est préférable pour citer le nom d'un médicament, et est écrit sans majuscule, exemple : paracétamol. Si le nom commercial est utilisé, il s'écrit en majuscule et suivi du signe : ®.
Exemple : DOLIPRANE® ou DAFALGAN®
- Les noms d'espèces vivantes (végétales et animales) composés de deux noms latins sont écrits en italique. Seule la première lettre du premier mot est en majuscule. La première fois qu'un nom d'espèce apparaît dans le texte, il est écrit en entier ; il peut ensuite être abrégé en ne mettant que la première lettre du nom de genre en majuscule suivie d'un point et du nom d'espèce en entier.
Exemple : *Escherichia coli* = *E. coli* ; *Candida albicans* = *C. albicans*
- Les abréviations et les sigles : Il est déconseillé d'utiliser une abréviation pour un mot qui n'est mentionné que trois ou quatre fois dans votre thèse. L'usage des sigles doit être le plus restreint possible. Ils s'écrivent habituellement en capitales, sans point ni espaces. Exemple : CHU, HAS
Un sigle doit être développé lors de sa 1ère apparition dans le texte puis il sera utilisé dans sa forme acronyme pour l'ensemble du document.

Citations

- Les suppressions de texte doivent être marquées par des crochets [...] qui indiquent un changement ou un ajout de mot(s).
- **Les citations courtes** sont mises entre des guillemets français (« »).
- **Les citations longues** (≥ 3 lignes) ne sont pas saisies entre guillemets. Elles sont séparées du texte principal par un interligne avant et un interligne après. Elles sont écrites à la ligne avec un retrait d'1 cm du texte principal.

Attention aux citations longues = plus de 40 mots. Elles peuvent s'apparenter à un manque d'assimilation de l'idée ou de l'argument



Ne pas oublier d'analyser les lignes citées

Toute citation, courte ou longue, doit être citée avec un logiciel de gestion de références. Exemple : zotéro (voir tutoriel).

Transcription des nombres

- En France, la règle de base consiste à utiliser des mots pour des nombres compris entre zéro et seize, puis des nombres à partir de 17
- Unité de mesure : On utilise le chiffre avant une unité de mesure suivi du symbole sans ponctuation. Exemple : 4 mg, 5 A
- Si le nombre est égal ou supérieur à 4 chiffres, laisser un espace entre chaque groupe de 3 chiffres, Exemple : 1 321 457
- Congrès : écrire le numéro en chiffres romains et en capitales. Exemple : XXXIIIe rencontres Internationales de chimie thérapeutique

5. Bibliographie :

La présentation de la bibliographie des thèses de santé est soumise à la norme Vancouver. Les citations dans le corps de la thèse doivent apparaître par ordre chronologique.

Toute source citée doit apparaître dans la partie bibliographie.

LES DIFFERENTS TYPES DE DOCUMENTS

- Article de revue
- Livre
- Chapitre de livres
- Colloque, congrès
- Thèse et mémoire
- Brevets
- Sites internet
- Textes de lois
- Exceptions



Pour les ouvrages, les thèses et mémoires, collecter les références via le sudoc et non via google book ou google scholar, votre référence serait erronée ou incomplète.

Sudoc : **catalogue du Système Universitaire de Documentation** est le catalogue collectif français réalisé par les bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

<http://www.sudoc.abes.fr/cbs/>

Article de revue

- Nom du ou des auteurs
- Titre de l'article
- Titre de la revue
- Année de publication
- Volume (Numéro) : pagination

Nendaz MR. Favoriser l'autonomie d'apprentissage. Pédagogie médicale. 2004;5(2):72-4.

OU

Lee ICJ, Koh H, Lai SH, Hwang NC. Academic coaching of medical students during the COVID-19 pandemic. Med Educ. déc 2020;54(12):1184-5.

Livre

- Nom du ou des auteurs
- Titre du livre
- Nom de l'éditeur
- Année de parution du livre
- Pages

Pelaccia T, Tardif JP. Comment former et évaluer les étudiants en médecine et en sciences de la santé ? Louvain-la-Neuve, France: De Boeck supérieur; 2016. 477 p.

Chapitre de livre

- Nom du ou des auteurs
- Titre du chapitre
- In : Titre du livre
- Nom de l'éditeur
- Année de parution du livre
- Pages

Bourguignon JP, Zoeller RT, Parent AS. Chapitre 1. Quelle est votre opinion sur les agents chimiques dans l'environnement ? In: Perturbateurs endocriniens. Wavre: Mardaga; 2021. p. 19-23.

Colloque, congrès

- Nom du ou des auteurs
- Titre des actes
- Titre du colloque
- Date
- Ville
- Pays
- Lieu d'édition, année (si l'acte a été publié)

Hache C, Hache G. Partenariat entre patients et formateurs en santé: l'efficacité d'un dispositif pédagogique en formation initiale en Pharmacie. In: 2e colloque international sur le partenariat de soin avec les patients [Internet]. 2021. Disponible sur: https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03279128/file/Hache_Hache_Toulouse.pdf

Thèse et mémoire

Pour les thèses et mémoires, collecter les références via le sudoc (ou via notre catalogue) et non via google book ou google scholar, votre référence serait erronée ou incomplète

- Nom auteur
- Titre
- [Type] (thèse exercice ou thèse état ou mémoire, ...)
- [Pays]

- Université de soutenance
- Année

Perriot S. Interactions médicamenteuses: enquête nationale relative à la description et au codage au sein du système de pharmacovigilance française [Thèse d'exercice]. [France]: Université de Franche-Comté. Faculté de médecine et de pharmacie; 2016

Brevet

- Nom du ou des auteurs
- Titre de l'invention
- Pays dans lequel le brevet est déposé
- N° de brevet
- Date de dépôt du brevet

Sites internet validés : HAS, INSERM, ANSM

- Auteur ou organisme
- Titre du rapport ou du document référencé
- Date de consultation [consulté le ...]
- Adresse URL

ANSM. Recherche et développement de médicaments en pédiatrie - ANSM [Internet]. [cité 28 juin 2022]. Disponible sur: <https://ansm.sante.fr/documents/reference/recherche-et-developpement-de-medicaments-en-pediatrie>

Textes de lois

LOI n° 2011-814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique (1). 2011-814 juill 7, 2011

OU

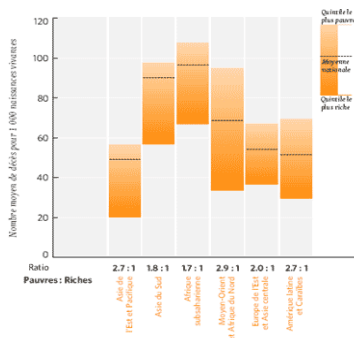
Cour de cassation, criminelle, Chambre criminelle, 20 mars 2019, 18-80.904, Inédit [Internet]. Inédit. 2019 [cité 28 juin 2022]. Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000038322194?init=true&page=1&query=loi+leonetti&searchField=ALL&tab_selection=all

Exceptions

Certains documents peuvent échapper à ces modèles. Il faudra les saisir du mieux possible dans zotéro (ou autre logiciel de gestion de référence).

Éviter les sites internet dont la validité n'est pas certaine, ou qui risquent de disparaître. Garder uniquement les sites émanant d'organismes fiables (OMS, HAS, ANSM, Universités, CHU, ...).

Certaines informations ponctuelles (images, diagrammes, tableaux statistiques, illustrations, etc...) peuvent ne pas figurer dans la liste des références mais la source doit apparaître en dessous dans le texte.



Source : UNFPA. L'état de la population mondiale 2002 santé et pauvreté. Disponible sur : www.unfpa.org
 Les documents non publiés (cours, posters, brochures, etc...) ne sont pas cités dans la bibliographie finale et sont signalés dans le texte. Exemple : (Source : Hasan Mahmoud, Pellequer Yann. UE4 : Galénique appliquée à l'officine. Besançon : UFR Santé. 2022)

6. Logiciel de gestion de référence, en open source, libre et gratuit



Il permet de saisir automatiquement tous les éléments dont il a besoin pour générer une bibliographie selon la norme en vigueur en l'occurrence Vancouver en santé.

Pour installer zotéro : <https://www.zotero.org/download/>

Tutoriel : https://moodle.univ-fcomte.fr/pluginfile.php/1728418/mod_resource/content/1/zot%C3%A9ro.pdf

7. Références bibliographiques

1. Constant AS, Lévy A. Chapitre 5. Phase 2 : écriture. In: Réussir mémoire, thèse et HDR. Issy-les-Moulineaux, France: Gualino, une marque de Lextenso; 2017. p. 109-63.
2. Université du Québec à Montréal (UQAM)| Infosphère | Écrire et paraphraser [Internet]. [cité 11 juill 2022]. Disponible sur: <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/ecrire-paraphraser>

8. Pour aller plus loin

Guide du droit d'auteur / Sous la direction du Pr. A. Lucas, par E. Bouchet-LeMappian, S.Chatry et S. Le Cam ; 4e éd. mise à jour par S. Le Cam et S. Chatry : <https://hal.science/hal-02873331v1>

Dictionnaire de l'Académie nationale de médecine. <http://dictionnaire.academie-medecine.fr/>

Grand dictionnaire terminologique (GDT). <https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/index.aspx>

Mercier, A., Peltier, A., Frappé, P. P., & Groupe universitaire de recherche qualitative médicale francophone. (2021). *Initiation à la recherche qualitative en santé : Le guide pour réussir sa thèse ou son mémoire*. Global média santé.

Maisonneuve, H. (2012). *Guide pratique du thésard*. Éd. scientifiques L&C : Sanofi Aventis.
<https://docplayer.fr/1473644-Guide-pratique-du-thesard-7-e-edition-pr-herve-maisonneuve.html>

UQAM | Infosphère | Rédiger un travail. (s. d.). Consulté 28 juin 2022, à l'adresse
<http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail>

UQAM | Infosphère | Ressources utiles pour la rédaction. (s. d.). Consulté 28 juin 2022, à l'adresse
<http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/ecrire-paraphraser/ressources-utiles-pour-redaction>